



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
1^{er} juillet 2026

À Bon-Repos-sur-Blavet, un délaissé routier devient une source d'électricité pour 3 000 habitants grâce au financement citoyen

CVE, Énergie Partagée, Enercoop Bretagne et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ont inauguré aujourd'hui le parc solaire citoyen de Bon-Repos-sur-Blavet, dans les Côtes-d'Armor. Mis en service fin 2025, ce parc photovoltaïque de 6,1 MWh illustre un modèle de transition énergétique local, partagé et créateur de retombées concrètes pour le territoire.

Un délaissé routier valorisé pour produire une énergie locale

Implanté sur un ancien délaissé routier de la RN 164, le parc solaire citoyen de Bon-Repos-sur-Blavet donne une nouvelle utilité à un foncier jusqu'ici inexploité. Composé de **10 350 panneaux photovoltaïques**, il produira chaque année **6,6 GWh d'électricité renouvelable**, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ **3 000 habitants**.

Le projet a été conçu dans le **respect de l'environnement local**. Des aménagements ont notamment été prévus pour permettre la circulation de la petite faune, tandis qu'un suivi écologique est mené afin d'observer la recolonisation du site par la faune et la flore au cours des premières années d'exploitation.

L'épargne citoyenne au cœur d'un modèle de financement partagé

D'un investissement total de **6,2 millions d'euros**, le parc solaire de Bon-Repos-sur-Blavet se distingue par son modèle de gouvernance partagée. **60 % du capital est détenu par CVE**, tandis que les **40 % restants** sont répartis entre **Énergie Partagée, Enercoop Bretagne** et la **SASU Énergies Renouvelables Kreiz Breizh**, portée par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Grâce à ses **plus de 7 600 actionnaires citoyens**, Énergie Partagée a investi à hauteur de **15 % du capital** du projet, aux côtés d'Enercoop Bretagne et de la collectivité. Cette structuration associe acteurs privés, publics, coopératifs et citoyens autour d'un objectif commun : produire une énergie renouvelable locale tout en garantissant que la valeur créée bénéficie durablement au territoire.

« Ce projet illustre exactement ce que permet l'épargne citoyenne. Pour 129 € par action, n'importe quel citoyen peut participer au financement de projets comme celui de Bon-Repos-sur-Blavet, aux côtés de sa collectivité locale et d'acteurs économiques locaux. C'est de l'épargne qui produit de l'électricité pour 3 000 habitants et qui génère des retombées concrètes pour le territoire. », Erwan Boumard, Directeur général d'Énergie Partagée

Des retombées économiques pour le territoire

Le parc devrait ainsi générer **plus de 945 000 € de retombées économiques locales sur 30 ans**, sous forme de dividendes, de loyers communaux et de taxes.

Une enveloppe annuelle de **6 000 €** sera également dédiée au financement d'actions locales en faveur de la transition écologique, telles que des actions de sensibilisation ou d'économies d'énergie.

Le parc solaire de Bon-Repos-sur-Blavet a également obtenu le **Label Énergie Partagée**, soutenu par l'Ademe. Ce label distingue les projets d'énergie renouvelable dont la gouvernance, le financement et l'ancrage territorial garantissent une réelle implication citoyenne et des bénéfices partagés avec le territoire.

« À Bon-Repos-sur-Blavet, nous démontrons qu'il est possible de développer des projets solaires responsables, utiles au territoire et construits avec les acteurs locaux. En redonnant une vocation énergétique à un site délaissé, ce parc illustre pleinement notre approche : produire une énergie renouvelable locale, tout en veillant à l'ancrage territorial, à la qualité environnementale du projet et au partage de la valeur créée. C'est cette vision d'une transition énergétique concrète, collective et durable que CVE porte partout en France », déclare **Sylvain Legrand, Directeur général de CVE Solar.**

« Produire une électricité renouvelable est essentiel, mais produire une électricité locale et maîtrisée collectivement l'est encore davantage. Ce projet montre que des alternatives concrètes existent pour relocaliser l'énergie et redonner du pouvoir aux territoires. » **Jean-Baptiste Notta, Enercoop Bretagne**

« Avec ce parc solaire citoyen, notre territoire franchit une étape importante : celle de devenir acteur de son avenir énergétique. Ce projet apporte des bénéfices concrets, à la fois économiques, environnementaux et sociaux pour les habitants. » **Sandra Le Nouvel, Présidente de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh**

Contacts presse

- Énergie Partagée : Quentin Maréchal – quentin.marechal@energie-partagee.org - 07 88 91 80 53
- CVE : Stéphanie Kanoui : stephanie@agencethedesk.com
- Enercoop Bretagne : communication@bretagne.enercoop.fr

A propos de CVE

Entreprise à mission depuis 2022, CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables. Le groupe développe, finance, construit et exploite des centrales solaires et des unités de méthanisation, et commercialise l'énergie produite auprès des fournisseurs, entreprises, et collectivités. Avec plus de 500 collaborateurs en France, au Chili et aux États-Unis, CVE contribue à construire les modèles énergétiques de demain en produisant une énergie renouvelable locale, décentralisée et valorisée en circuit court. CVE est certifié ISO 9001, ISO 14001 et labellisé B Corp.

Pour plus d'informations : www.cvegroup.com

À propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités qui en maîtrisent la gouvernance, ces projets veillent à ce que les retombées économiques profitent en priorité aux territoires.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et labellisé Finansol, Énergie Partagée investit en fonds propres l'épargne de ses actionnaires. Ce placement est accessible en ligne (energie-partagee.org) ou via un PEA. L'action, accessible dès 129 €, voit sa valeur augmenter chaque année depuis 2017, et le mouvement verse des dividendes depuis 2023. Depuis 2010, Énergie Partagée a engagé plus de 52 millions d'euros dans 220 projets.

En savoir plus : www.energie-partagee.org

A propos d'Enercoop Bretagne

Enercoop Bretagne est la coopérative régionale bretonne du réseau Enercoop, fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et acteur majeur de la transition énergétique citoyenne. Comme l'ensemble des 13 coopératives régionales du réseau, elle s'inscrit dans un modèle unique en France : un opérateur de l'Économie Sociale et Solidaire qui privilégie le circuit court de l'énergie en s'approvisionnant directement auprès de producteurs d'électricité renouvelable, et une gouvernance citoyenne impliquant fortement les habitant-es des territoires.

Créée en 2013, Enercoop Bretagne commercialise l'électricité verte d'Enercoop auprès des particuliers, professionnels et collectivités de la région. Fidèle aux valeurs du projet Enercoop, elle œuvre pour une réappropriation citoyenne de l'énergie, la coopération, la transparence et la construction collective d'un modèle énergétique durable et démocratique en Bretagne. Elle participe activement au développement de nouveaux moyens de production locaux — photovoltaïque, éolien et hydroélectrique — en étroite collaboration avec les habitant-es et les collectivités territoriales.